

SA au capital de 158 250 €

Route du Rhin

67240 - KALTENHOUSE

RC STRASBOURG B 321 592 354

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOQUEE

EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 22 DECEMBRE 2006

L'an deux mille six,

Le vingt deux décembre,

à 17 heures,

les actionnaires de la société "CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE ET DE FORMATION CONTINUE LLERENA" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement au siège social sur convocation du Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés au fur et à mesure de leur entrée en séance.

Monsieur Philippe LLERENA, Président du Conseil d'Administration, préside la séance en cette qualité.

Madame Anne LLERENA présente et acceptante est nommée comme scrutateur et Monsieur Patrick LLERENA est désigné comme Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué constate d'après la feuille de présence qu'il certifie sincère et véritable que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut régulièrement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

.../...

flc
A.L.
PL

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires, à savoir respectivement la société SEGEC AUDIT et Monsieur Jean-Bernard ROEMER, l'assemblée générale nomme pour la durée restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, Monsieur Bernard STIRNWEISS – 7, rue des Corroyeurs – 67200 STRASBOURG en tant que commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Jacques FINCK – 7, rue des Corroyeurs – 67200 STRASBOURG en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard STIRNWEISS et Monsieur Jacques FINCK ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient leur mandat.

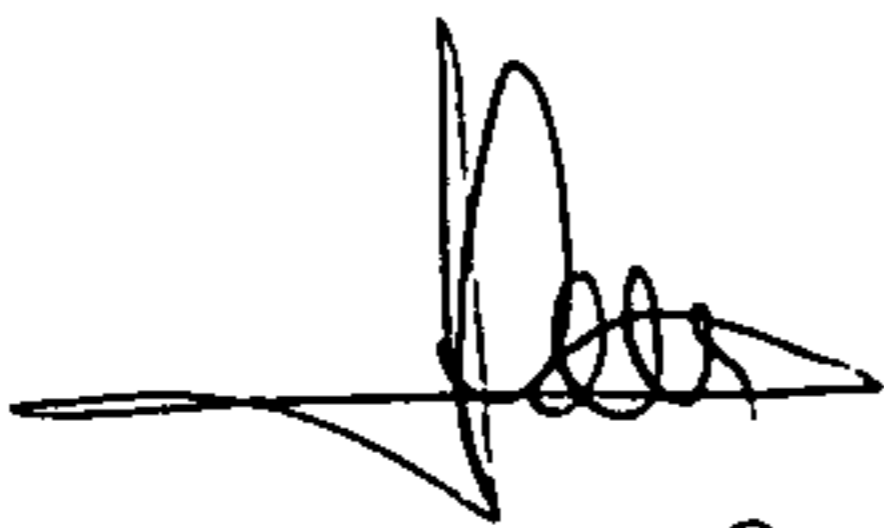
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du bureau après lecture.



Clereua

